

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION PREVA

VENDREDI 10 JUIN 2022

Après quelques mots d'accueil, le président présente l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

- détermination du quorum,
- présentation du rapport moral et d'activité,
- rapport financier et rapport des commissaires aux comptes,
- présentation de modifications de nos statuts,
- élections du Conseil d'Administration, liste des sortants et des entrants,
- votes

L'AG sera suivie d'une conférence de Christian AMBLARD portant sur la situation actuelle de la biodiversité et l'émergence de zoonoses et sera conclue par un pot de l'amitié.

1°) - QUORUM :

Notre association comptant 133 adhérent(e)s, le quorum nécessaire selon nos statuts est de 50%. Après décompte des présents : 25 et pouvoirs : 29, soit un total de 54, il est constaté que le quorum de 67 n'est pas atteint.

Afin de pouvoir procéder aux différents votes, le président soumet à l'approbation de l'assemblée présente, la possibilité de s'organiser en Assemblée Générale extraordinaire.

VOTE : Abstention(s) : 0 Contre : 0 Pour : 54

2°) - MODIFICATIONS SOUHAITABLES A APPORTER A NOS STATUTS :

Les différentes modifications portant sur les articles 1,3, 5 et 9 sont présentées puis discutées et soumises aux votes (voir annexe 1).

Les nouveaux statuts seront transmis prochainement à la sous-préfecture pour enregistrement.

VOTE : Abstention(s) : 0 Contre : 0 Pour : 54

3°) - FONCTIONNEMENT DU FUTUR BUREAU :

Il est suggéré que l'organisation du futur CA se complète de 2 commissions afin de solliciter une participation associative d'un plus grand nombre de membres. Dans cette perspective, 2 commissions thématiques seront créées, l'une « eau et biodiversité » et l'autre « urbanisme, PLUI, infrastructures ».

VOTE : Abstention(s) : 0 Contre : 0 Pour : 54

4°) - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE :

Le président présente les différentes actions engagées ou vécues par les membres du CA lors de l'exercice écoulé et précise les orientations et perspectives pour l'exercice suivant (voir annexe 2).

VOTE : Abstention(s) : 0 Contre : 0 Pour : 54

5°) - RAPPORT FINANCIER :

Le trésorier détaille le compte d'exploitation de l'association en mettant en lumière les principales charges et recettes prises en compte puis indique que le compte de résultat est en équilibre. Il donne ensuite l'état au 31/05/2022 du solde des comptes et précise que les cotisations actuelles peuvent être reconduites pour l'exercice à venir soit 15 euros pour un couple, 10 euros pour une personne (voir annexe 3).

VOTE : Abstention(s) : 0 Contre : 0 Pour : 54

6°)- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Suite à l'examen de tous les documents de la trésorerie, réalisé le 7 juin 2022, Jean-Christophe MORIN, commissaire aux comptes, donne lecture de son rapport : considérant la qualité de la tenue des comptes, il donne son quitus au trésorier.

VOTE : Abstention(s) : 0 Contre : 0 Pour : 54

7°)- ELECTIONS DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Sortants : Chantal-MASSY (Trésorière-adjointe), Jean-Yves GRENIER (Expert), Jacky MASSY (Président), Sylvia de REMACLE.

Entrants : Adrien BALVET, Josiane DRUON (au titre de l'Association Marsat-Nature).

Restants : Christian AMBLARD, Sylvie de LAROUZIERE, Claude LANGENFELD, Christian de REMACLE et François-Dominique de LAROUZIERE en tant qu'expert et membre associé.

Soit le minimum de 6 personnes requis selon nos nouveaux statuts (6 à 12 membres).

Membres des commissions : Martine CORNIOU, Jean-Christophe MORIN... à compléter ultérieurement.

VOTE : Abstention(s) : 0 Contre : 0 Pour : 54

Les membres du nouveau CA auront à se déterminer prochainement pour définir les attributions précises de chacun et notamment nommer un nouveau président et les membres du bureau. Le nouvel organigramme de l'association devra être communiqué sous 3 mois à la sous-préfecture de Riom par le biais du document Cerfa n°13972*03.

Fait à MOZAC le 10 juin 2022

Signature de la Présidente Mme DE LAROUZIERE Sylvie



Signature du trésorier M. LANGENFELD Claude



Annexe 1 au compte rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire de PREVA VENDREDI 10 JUIN 2022

Proposition de modifications des statuts pour les rendre plus conformes à la réalité du fonctionnement observé depuis la création en 2018 :

Article 1 - Il est fondé le 13 mars 2018, à Mozac (63200), l'association **PREVA** (Protection des entrées sur les voltans d'aubergne), ci-après " l'Association ", association régie par la loi du 1er juillet 1901.

L'Association a pour objet de protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques, les sites, les paysages et le cadre de vie des habitants, de lutter contre les pollutions et nuisances, contre l'aliénation des chemins ruraux et de randonnée, de promouvoir l'accès aux volcans de la Chaîne des Puys, d'une manière générale, d'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement, de l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire et de l'urbanisme ainsi que de défendre en justice l'ensemble de ses membres.

Suppression des derniers mots « ainsi que de défendre en justice l'ensemble de ses membres », ceci n'est ni dans les prérogatives ni dans les possibilités de l'association. = **ADOpte A L'UNANIMITE**

Article 3 - L'association se compose de membres actifs ou adhérents. Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de 10 €.

Nouvelle rédaction : « L'association se compose des membres actifs qui adhèrent à l'association par le paiement annuel d'une cotisation dont le montant est fixé par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. » = **ADOpte A L'UNANIMITE**

Article 5 - L'Association pourra adhérer à toutes fédérations régionales ou interrégionales d'associations de protection de l'environnement et/ou de défense des habitants, sur décision de l'Assemblée générale.

Remplacement de « sur décision de l'Assemblée générale » par « sur décision du conseil d'administration » ceci étant plus opérationnel, sachant que l'assemblée générale reste souveraine... = **ADOpte A L'UNANIMITE**

Article 7 - L'association est dirigée par un conseil de 7 membres, élus pour 2 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Nouvelle rédaction : « L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de 6 à 12 membres élus par l'assemblée générale. Le conseil d'administration est renouvelable par tiers tous les 2 ans et les membres sortants sont rééligibles. » = **ADOpte A L'UNANIMITE**

Article 9 – paragraphes concernant le quorum et la convocation d'une AG extraordinaire

Pour pouvoir siéger, une assemblée générale doit comporter au moins 50% de ses membres présents ou représentés.

Si, sur une première convocation, l'assemblée n'a pas pu réunir ce nombre de sociétaires, il peut être convoqué à quinze jours au moins d'intervalle une deuxième assemblée générale qui délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Nouvelle rédaction de ces 2 paragraphes :

« Quorum : pour pouvoir siéger, l'assemblée générale ordinaire doit comporter au moins un quart de ses membres présents ou représentés. »

« En cas d'absence de quorum le jour de l'assemblée générale ordinaire, une assemblée générale extraordinaire siégera le même jour, dans l'heure qui suit, et délibérera valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Ceci sera mentionné dans la convocation initiale à l'assemblée générale ordinaire envoyée au moins 15 jours avant la date fixée.» = **ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette proposition de modifications des statuts a été adoptée par l'AG du 10/06/2022 à l'unanimité des 54 membres présents ou représentés.

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION PREVA 2021/2022

La question de l'eau :

- Parution du rapport d'enquête parlementaire sur la mainmise des industriels sur l'eau,
- Première parution d'EQUIPE,
- Dépôt d'une plainte contre l'arrêté sécheresse de la préfecture appuyée par 3 contributions associatives (amicus vitae),
- Réunion préfectorale de la transparence avec de nombreuses déclaration d'intention (PTGE, HMUC, PURE, REUSE, décision d'analyser la situation de la nappe d'eau de Volvic, décision d'étudier la ré-injection du trop plein du Goulet),
- Sortie du film de Médiapart sur ARTE,
- Inauguration de l'UBC63 avec présentation des thèmes de l'eau et de la biodiversité,
- Projection du film d'ARTE à l'Arcadia,
- Nombreuses conférences de Christian AMBLARD sur l'eau et la biodiversité,
- Lancement de l'investigation demandée par l'Etat sur la nappe souterraine (présence de 2 membres de PREVA : Christian AMBLARD et François-Dominique de LAROUZIERE),
- Sortie de 4 numéros d'EQUIPE,
- Emission sur l'eau à France Bleu Auvergne.

Les questions d'environnement :

- Participation de PREVA aux travaux du commissaire enquêteur sur divers projets locaux de constructions,
- Participation de PREVA aux réunions du PLU,
- Participation de PREVA aux réunions du Sage Allier-Aval sur l'identification des zones humides locales,

- Participation à l'enquête d'utilité publique du PLU de Malauzat; une note de synthèse a été déposée par PREVA pour maintien d'un secteur constructible en zone nature située en limite de la Znieff des Moulins blancs; le rapport d'enquête établi par le commissaire enquêteur a noté la pertinence de nos propositions et a demandé que cette zone constructible fasse l'objet d'une protection supplémentaire (OAP).
- Envoi d'un courrier établi par PREVA au responsable du PLUI de RLV (Mr Cartailier).

Les questions d'organisation associative :

- Rapprochement avec l'Association MARSAT-NATURE,
- Adhésions envisagées : avec l'association Terres de Liens et le CEN.

Ce sur quoi, PREVA pourrait poursuivre sa mobilisation :

-pour l'eau : contre la volonté de RLV d'alimenter plus de foyers avec de l'eau de l'Allier, contre le maintien du dispositif d'annualisation des prélèvements de la SEV,

-pour la biodiversité : pour la reconnaissance de notre zone humide et sa protection via un contrat territorial « eau et climat »,

-pour l'environnement : contre le projet de la SEV visant à implanter des cuves de décantation dans une zone nature de Malauzat.

-Poursuite des actions au niveau du PLUI avec participation à l'enquête d'utilité publique du PLUI (du 1er juin au 11 juillet 2022). Nos actions sont ciblées sur l'impact de projets ayant des conséquences majeures sur l'environnement avec notamment le projet d'urbanisation de zones riches en biodiversité (parc de loisirs et habitats).

TRESORERIE ASSOCIATION PREVA 2021-2022

Date	Libellé des opérations	DEBIT	CREDIT	SOLDE	N° pièces
	SOLDE AU 31/05/2021			1 870,96	
30/06/21	Facture Aléo Créa formation logiciel	350,00		1 520,96	01-21/07
02/07/21	Frais de tenue de compte	3,00		1 517,96	
05/07/21	Prélèvement assurance SMACL	87,27		1 430,69	
10/07/21	Boissons AG du 10 juillet 2021 chèque Massy J.	41,65		1 389,04	02-21/07
15/07/21	Dépôt CA cotisations espèces		60,00	1 449,04	03-2/107
15/07/21	Dépôt CA cotisations chèques 0693296		170,00	1 619,04	04-21/07
22/07/21	Virement vers livret A	1 500,00		119,04	
31/07/21	Tirages PGDIS	18,50		100,54	05-21/07
03/08/21	Achat timbres poste	38,88		61,66	06-21/07
22/09/21	Dépôt CA cotisations chèques 0693298		450,00	511,66	07-21/09
22/09/21	Tirages PGDIS	78,00		433,66	08-21/09
29/09/21	Tirages PGDIS chèque rbt Langenfeld C.	27,10		406,56	09-21/09
01/10/21	Tirages PGDIS	10,00		396,56	10-21/10
04/10/22	Frais de tenue de compte	3,00		393,56	
30/11/21	Tirages PGDIS	36,00		357,56	11-21/11
30/11/21	Dépôt CA cotisations espèces		30,00	387,56	12-21/11
30/11/21	Dépôt CA cotisations chèques 0693299		350,00	737,56	13-21/11
10/12/21	Virement adhésion via Helloasso		35,00	772,56	14-21/12
10/01/22	Frais de tenue de compte	3,00		769,56	
25/01/22	Virement vers livret A	750,00		19,56	
07/02/22	Prélèvement assurance SMACL	90,57		-71,01	
01/03/22	Frais d'intervention	9,80		-80,81	
08/03/22	Adhésion de Preva à Marsat Nature	30,00		-110,81	15-08/03
11/03/22	Virement du livret A		200,00	89,19	
12/03/22	Adhésion de Marsat Nature à Preva dépôt 0693300		30,00	119,19	
12/03/22	Dépôt CA cotisation chèque 0693301		10,00	129,19	
14/03/22	Rétrocession frais d'intervention		9,80	138,99	
11/04/22	Frais de tenue de compte	3,00		135,99	
19/04/22	Adhésion de Preva à FRANE	80,00		55,99	16-22/04
30/04/22	Adhésion de Preva à UBC63	50,00		5,99	17-22/04
11/05/22	Parts sociales CACF		0,48	6,47	
16/05/22	Tirages PGDIS	18,00		-11,53	18-22/05
16/05/22	Enveloppes PGDIS	12,13		-23,66	19-22/05
23/05/22	Virement du livret A		100,00	76,34	
25/05/22	Tirages PGDIS	4,40		71,94	20-22/05
31/12/21	Intérêts du livret A		3,17		
	TOTAL	994,30	1 148,45		
	SOLDES AU 31/05/2022				
	Compte courant CA			71,94	
	Livret A CA			1 963,32	
	Parts sociales CA			30,00	
	SOLDE TOTAL			2 065,26	
	En attente			0,00	
	T			2 065,26	

VENTILATION DES DEPENSES				VENTILATION DES RECETTES			
Fonctionnement	Manifestations	Frais bancaires assurance	Impots taxes	Cotisations	Subventions	Divers	
350,00							
		3,00					
		87,27					
	41,65						
				60,00			
				170,00			
18,50							
38,88							
78,00				450,00			
27,10							
10,00							
		3,00					
36,00							
				30,00			
				350,00			
				35,00			
		3,00					
		90,57					
		9,80					
30,00							
				30,00			
				10,00			
						9,80	
		3,00					
80,00							
50,00							
18,00							
12,13							
4,40							
							3,17
753,01	41,65	199,64	0,00	1 135,00	0,00	13,45	0,00
	994,30					1 148,45	

RESULTAT 2021/2022 **154,15**

*Jeune quibus le
commissaire aux comptes
Jenn. Charlotte Doron
le 7/06/22*

